
Les Révélations de la franchise édition 2026

Règlement du concours

L'objet du concours Les Révélations de la franchise® est de sélectionner et de primer chaque année un nouveau concept de distribution ou de service présentant le maximum d'atouts pour un développement sous la forme de la franchise ; les organisateurs et partenaires de l'événement souhaitant faire bénéficier les gagnants de leur soutien.

ORGANISATEURS ET PARTENAIRES

L'organisateur du concours Les Révélations de la franchise® est :

- la Fédération française de la franchise, avec le concours de membres de son Collège des Experts.

Les partenaires du concours Les Révélations de la franchise® sont :

- Franchise Expo Paris (Infopro Digital),
- Observatoire de la franchise
- Franchise Magazine,
- Groupe Société Générale

CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'EDITION 2026

Toute personne physique ou morale demeurant ou ayant son siège social en France est autorisée à être candidate au concours Les Révélations de la franchise®, sous réserve :

- d'avoir mis au point un concept nouveau, appelé à se développer dans le cadre d'un réseau de franchise,
- d'avoir expérimenté ce concept dans le cadre d'au moins un site pilote (ou une succursale) depuis au moins 1 an,
- d'avoir une ancienneté en franchise depuis moins de trois ans (délai décompté à partir de la date de signature du premier contrat de franchise),
- d'avoir pris l'engagement de respecter le code de déontologie européen de la franchise,
- que la société (du franchiseur) signataire des contrats de franchise soit domiciliée en France.

Les candidats doivent se connecter sur le site www.revelations-franchise.fr pour remplir un questionnaire en ligne.

Ce questionnaire devra être dûment complété en sa partie principale et au titre de ses annexes avec production :

- du DIP (Document d'Information Précontractuel) complet intégrant un descriptif du concept et de son économie (investissement, moyens humains et financiers prévus et/ou mis en oeuvre pour développer le réseau...),
- des comptes annuels (ou autres éléments chiffrés le cas échéant) du pilote ou d'une succursale représentative du modèle à franchiser.
- du contrat de franchise type
- ainsi que tous autres documents utiles à la bonne connaissance de l'enseigne.

Les dossiers de candidature ainsi constitués devront obligatoirement être transmis au plus tard le **25 janvier 2026** à minuit. Les dossiers incomplets seront refusés.

Les données transmises par les candidats sont strictement confidentielles et l'exploitation de ces données ne se fera qu'aux seules fins du concours (pour toute information, accès, modification ou suppression relative à ces données, merci de contacter Chloé Doguet à la Fédération française de la franchise - 29 boulevard de Courcelles, 75008 PARIS).

Les dossiers de candidature, sauf demande particulière formulée par écrit avant le 31 mars 2026, ne seront pas restitués aux candidats, lesquels conserveront à leur charge les frais engagés pour leur participation au concours Les Révélections de la franchise®.

JURY

Le Jury du concours Les Révélections de la franchise® est composé de représentants des entités :

- Fédération française de la franchise, avec le concours de membres de son Collège des Experts*
- Franchise Expo Paris (Infopro Digital),
- Observatoire de la franchise,
- Franchise Magazine
- Groupe Société Générale

* 1 avocat, 1 expert-comptable, 1 consultant en organisation et 1 expert des études de marché seront invités à participer à l'analyse des dossiers et aux débats du Jury sous la houlette du coordinateur du Collège des Experts de la FFF.

Le jury sera entièrement libre de ses délibérations qui resteront confidentielles et sans appel, ni recours d'aucune sorte.

DEROULEMENT DU CONCOURS

Ouverture du concours : le mercredi 19 novembre 2025

Clôture des inscriptions : le dimanche 25 janvier 2026

Un jury de présélection – composé de représentants des organisateurs et partenaires – se réunira fin janvier et présélectionnera les dossiers qui seront soumis à l'examen et au vote du jury.

Les enseignes sélectionnées seront invitées à se présenter lors d'un « grand oral » qui se tiendra le jeudi 5 février 2026 dans les locaux de la FFF (29, boulevard de Courcelles – 75008 Paris).

A cette occasion chacune des enseignes sélectionnées sera auditionnée par le Jury en vue de les départager et d'élire les « nommées » et le « lauréat ».

A l'issue de ce vote, les noms des enseignes « nommées » et du lauréat seront dévoilés au grand public.

PRIX

Le lauréat du concours Les Révélation de la franchise® édition 2026 bénéficiera :

- d'un stand clé en main de 9m² (surface aménagée + compteur + frais de dossier + pack exposant + pack performance + 1 angle) permettant d'exposer son concept lors de l'édition 2026 du salon Franchise Expo Paris, sous réserve qu'à cette date, il accepte le règlement du salon et réitère son engagement de respecter le code de déontologie européen de la franchise dans son développement (valeur maximale 12 735 €HT). Si le lauréat est déjà inscrit pour l'édition 2026 du salon Franchise Expo Paris, il lui sera remboursé la valeur d'un stand de 9m²+ 1 angle ainsi que la valeur des produits annexes liés à l'équipement du stand (valeur Présence + ou Clé en Main) et à sa participation (frais de dossier, pack exposant, pack performance) au tarif facturé lors de son inscription (les tarifs changent en fonction de la date d'inscription) : valeur maximale de l'avoir 12 735 €HT

- de 6 mois d'abonnement start sur le site Observatoire de la Franchise (www.observatoirede la franchise.fr) ou – s'il est déjà abonné – d'une prolongation de son abonnement de 6 mois (valeur : 4 600 € HT).

- d'un espace publicitaire gratuit de 6 mois à utiliser avant la fin de l'année en cours sur le site de Franchise Magazine (www.franchise-magazine.com) ou – s'il est déjà client – le prolongement de son abonnement internet pour 6 mois (valeur : 3 600 € HT),

- d'un séminaire de formation de 2 jours organisé par la Fédération française de la franchise au travers de son Académie de la Franchise® (www.formation-franchise.com) dans le programme de l'année 2026 pour une personne (valeur : 1 000 € HT).

Ces prix ne pourront en aucune façon être remplacés par le paiement d'une somme d'argent.

REMISE DES PRIX

Le samedi 14 mars 2026, à l'occasion de la soirée de Gala du salon Franchise Expo Paris, les enseignes nommées seront présentées au public et à la presse.

A l'issue de cette cérémonie, le lauréat recevra son prix, en présence du Jury.

COMMUNICATION

L'organisateur et ses partenaires du concours Les Révélections de la franchise® édition 2026 pourront librement communiquer sur l'organisation, les nommés et le lauréat du concours.

En conséquence, chacun des candidats autorise par avance les organisateurs et partenaires, s'il est nommé ou lauréat, à utiliser ses noms, photos et descriptions de son concept dans toute opération de communication, sans ouvrir droit à une quelconque rémunération.

Les nommés et le lauréat pourront, de leur côté, communiquer en précisant leur titre exact à savoir « La Révélation 2026 du concours Les Révélections de la franchise® » ou « Enseigne nommée du concours Les Révélections de la franchise®, édition 2026 ».

DISPOSITIONS DIVERSES

La participation au concours Les Révélections de la franchise® édition 2026 entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'organisateur et ses partenaires se réservent la possibilité de modifier les modalités et conditions de participation au concours. L'organisateur et ses partenaires ne sauraient être tenus pour responsables si cette manifestation devait être annulée.